

TCHAD

Violente répression d'une manifestation pacifique

Index AI : AFR 20/001/01

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À la suite de la violente répression exercée par les forces de sécurité tchadiennes au lendemain d'une élection présidentielle qui avait fait l'objet de vives polémiques, Amnesty International s'est déclarée profondément préoccupée par la sécurité des membres de l'opposition et de leurs sympathisants ainsi que par celle des défenseurs des droits humains.

« Les semaines qui ont suivi l'annonce des résultats de l'élection, le 27 mai 2001, ont été marquées par des manœuvres systématiques de harcèlement et de répression de l'opposition de la part du gouvernement », a indiqué l'organisation.

Amnesty International est préoccupée par le fait que, avec l'escalade des tensions politiques à l'intérieur du pays, les forces de sécurité tchadiennes ont fait un usage excessif de leurs armes et de gaz lacrymogènes contre des manifestants non violents.

L'incident le plus récent remonte au 11 juin, lorsqu'un groupe composé d'une centaine de femmes manifestant pacifiquement devant l'ambassade de France à N'Djamena était violemment dispersé par la police. Ces femmes voulaient remettre à l'ambassadeur de France une pétition protestant contre la manière dont s'était déroulée l'élection présidentielle. Plusieurs d'entre elles ont été blessées par des grenades lacrymogènes lancées sur la foule, dont Jacqueline Moudeina, avocate et membre de l'Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme (ATPDH).

Le 28 mai, Brahim Selguet, un militant de l'opposition, a été abattu par la police. La fusillade a eu lieu au moment où les forces de sécurité dispersaient violemment une

réunion de l'opposition et interpellaient les six candidats de l'opposition à l'élection qui s'étaient réunis pour mettre au point une action commune en réaction aux résultats du scrutin. Le gouvernement s'est engagé à ce qu'une enquête soit ouverte sur la mort de Brahim Selguet mais aucune action ne semble avoir été engagée contre le policier responsable.

Les six candidats de l'opposition ont de nouveau arrêtés dans la matinée du 30 mai avec une trentaine d'autres militants de l'opposition et de syndicalistes. Accusés initialement d'« incitation à la violence et à la désobéissance civile », ils ont tous été relâchés sans inculpation le jour même. Deux dirigeants de l'opposition, Ngarledjy Yorongar et Abderhamane Djesnebaye ont été torturés, notamment battus à coups de barre de fer, durant leur détention.

« Le gouvernement tchadien se doit de garantir le respect du droit à la liberté de réunion et de protestation pacifique. Il doit ordonner la modération aux forces de sécurité. Il importe que les policiers présumés responsables de violations des droits humains soient immédiatement suspendus de leurs fonctions et traduits en justice », a déclaré Amnesty International.

Rappel des faits

Le 27 mai 2001 Idriss Deby a été réélu président du Tchad avec plus de 67 p. cent des suffrages, mais les candidats de l'opposition ont déclaré que l'élection était entachée d'irrégularités et demandé l'annulation des résultats. Le 30 mai, le gouvernement a interdit les rassemblements de plus de 20 personnes. Les protestations ont néanmoins continué. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :
<http://www.amnesty.org>